

Vers un parc des expos éco-irresponsable ?

Si les mots ont encore un sens, loin d'être un équipement éco-responsable, le futur parc des expositions de Châlons-en-Champagne sera éco-irresponsable. Il tournera en effet le dos au développement durable dont le Grenelle local de l'environnement entendait faire un engagement fort de la ville.

Lors de la 63^{ème} foire exposition, les visiteurs qui se sont rendus sur le stand de la ville de Châlons ont pu découvrir la maquette du nouveau parc des expositions devant ouvrir ses portes, si tout se passe bien, en 2012. A côté, une plaquette sur papier glacé présentait cet équipement en précisant que "Châlons-en-Champagne, ville du 1^{er} Grenelle local de l'Environnement en France, n'oubliera pas son engagement fort dans le développement durable" afin de "faire du futur parc des expositions un équipement éco-responsable".

Pourtant, le futur parc des expositions de Châlons-en-Champagne fait polémique¹. Ses détracteurs lui reprochent, pêle-mêle, d'être trop cher, trop grand et d'avoir laissé tomber dans les oubliettes les promesses du Grenelle local de l'environnement. L'association *Nouvelle Catalognie*, qui a activement participé à ce dernier, a examiné de près le volet environnemental du futur parc. *Le Petit Catalaunien Illustré* vous livre le fruit de son enquête environnementale et laisse le soin à ses lecteurs d'apprécier la pertinence ou non des autres critiques relatives au coût et à la taille de cet équipement dont l'importance ne saurait

échapper à personne.

La plaquette, abondamment diffusée durant la foire exposition pour vanter les mérites du futur parc des expositions, indique, sans autres précisions, que le "hall unique" de 20 000 m² (au lieu de 17 000 m² actuellement sur trois halls, aura des "qualités environnementales élevées" et ajoute que la "valorisation paysagère extérieure" se fixe "pour ambition de faire du site le 4^{ème} jard de la cité".

Derrière ces belles envolées lyriques, la réalité est toutefois fort différente. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'avant-projet de parc des expositions établi en 2006 ayant servi de base au choix des cabinets d'architectes en charge du dossier. Celui-ci comportait une option n°2 "développe-

ment durable" de 10 M€ HT prévoyant :

- "La mise en place de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité : 9 000 000 € HT"
- les systèmes de régulations thermiques (puits canadiens) : 600 000 € HT
- les systèmes de récupérations des eaux pluviales : 400 000 € HT".

Le coût global de ce projet (68,3 millions d'euros TTC) ayant toutefois été jugé excessif, l'option développement durable a été purement et simplement abandonnée au profit de l'option n°1 chiffrée à 50 millions d'euros TTC.

Loin d'être "éco-responsable", l'apparente économie ainsi réalisée tourne le dos aux engagements du Grenelle local de l'environnement sur ces trois domaines (cf encadrés).

Cet abandon est d'autant plus incompréhensible que, suite au Grenelle local de l'environnement, la



Le Parc des expositions de Châlons-en-Champagne



Le futur Parc des expositions. Un équipement pour votre avenir

La Ville de Châlons-en-Champagne mène un programme de reconstruction du Parc des expositions pour répondre aux nouvelles attentes des Châlonnais et des acteurs économiques. Intégré dans un aménagement paysager remarquable, ces équipements de nouvelle génération sera le réflexe pour l'accueil de manifestations sans égal dans que nationale.



5^{ème} Orientation retenue par Cités en Champagne est de "maîtriser la demande d'énergie" avec un titre sans équivoque pour sa première thématique : "Une collectivité territoriale exemplaire en matière énergétique". Aussi sa fiche action n° 5.1.0 prévoit-elle de mettre en œuvre "une politique exemplaire en matière d'énergie-climat" en se fixant des "objectifs stratégiques" ambitieux pour lutter

contre le changement climatique et la dépendance énergétique : "Pour l'agglomération châlonnaise, l'enjeu est d'atteindre plus vite ou de dépasser les objectifs fixés à l'échelle nationale". À cet effet, chaque acteur impliqué, parmi lesquels figurent les communes de l'agglomération, "aura l'impérieuse nécessité d'établir un bilan carbone de son activité" et "de décliner un plan d'action avec des objectifs chiffrés,

mesurables dans le temps et de fixer des délais de réalisation à la fois réalistes et ambitieux".

notes

¹ Le blog <http://lanouvelleforce.hautefort.com/> passe ce dossier au peigne fin en procédant à une analyse financière, économique et environnementale doublée de propositions. Une pétition, mise en ligne sur internet, invite également les Châlonnais à sauver la Foire de Châlons-en-Champagne sans émettre de réelles propositions : <http://www.sauvonslafoiredechâlons.com/>

² L'avant projet ne précise pas la surface de panneaux photovoltaïques qui serait mise en place. Vu le prix de revient affiché, cette surface devrait avoisiner les 15 000 m².

Zoom sur un abandon incompréhensible

Panneaux photovoltaïques, puits canadien et récupérateurs d'eaux pluviales : le Petit Catalannien a recherché si ces trois abandons ne présentaient aucun intérêt au regard du développement durable en général et des engagements du Grenelle local de l'environnement en particulier. L'incompréhension la plus totale demeure.

Panneaux photovoltaïques

Recouverts de panneaux photovoltaïques, les 20 000 m² de toiture du futur parc produiraient de l'électricité qui, revendue à EDF, permettraient un retour rapide sur investissements et assureraient en 20 ans le financement d'une part non négligeable de l'équipement¹.

Cet équipement répondait pourtant pleinement à la fiche action n° 3.3.1 du Grenelle local de l'environnement portant sur le développement du photovoltaïque adopté par le conseil communautaire de Cités en Champagne du 28 mai 2009. Constatant que "des freins existent encore pour son développement et [que] la collectivité est sollicitée pour être facilitateur", Cités en Champagne s'est fixé comme objectif stratégique "d'accompagner le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire de la Communauté d'Agglomération".

Puits canadien

Le puits canadien consiste à faire passer une partie de l'air devant renouveler l'air vicié par des tuyaux

enterrés dans le sol, à une profondeur de l'ordre de 1 à 2 mètres. En été, il assure ainsi une climatisation naturelle et quasi gratuite. En hiver, il permet de maintenir l'équipement en hors gel sans apport énergétique et de réduire ses besoins de chauffage.

L'abandon de cet équipement tourne le dos à la Fiche action n° 5.4.1 du Grenelle local de l'environnement où Cités en Champagne, qui se désigne comme étant un des acteurs, s'engage à "lancer le développement des énergies renouvelables" parmi lesquelles elle vise la géothermie afin d'améliorer le "bilan carbone de l'agglomération".

Récupérateurs d'eaux pluviales

La récupération des eaux pluviales sert tout à la fois à des usages internes (lavages des sols, chasses d'eau, ces dernières constituant l'un des principaux postes de consommation d'eau) et externes (arrosage) aux équipements desservis. L'intérêt d'un tel système est à mettre en relation avec l'ambition affichée de

faire du site le 4^{ème} jard de Châlons.

Dans le cadre de sa politique de préservation de ses ressources naturelles en eau, Cités en Champagne a adopté la fiche action n° 1.2.5 initiée par le Grenelle local de l'environnement. Elle se fixe pour objectif la "récupération de l'eau de pluie pour des usages externes à l'habitation" afin de "lutter contre le gaspillage de l'eau", "utiliser une eau non traitée pour l'arrosage des jardins et massifs municipaux" et "récupérer une eau naturellement disponible à moindre coût". À cet effet, Cités en Champagne s'engage à pratiquer des "essais de récupération d'eau de pluie sur les différentes collectivités de l'agglomération d'ici 2013 pour définition d'une éventuelle stratégie globale".

¹ Dans le cadre des missions de service public, prévues dans la loi du 10 février 2000 modifiée, EDF est tenue d'acheter l'électricité d'origine photovoltaïque selon des modalités et conditions d'achat de l'électricité fixées par les pouvoirs publics. Les conditions contractuelles permettent, conformément à la loi, "une rémunération normale des capitaux", à savoir 0,605€ le kW photovoltaïque rachaté en 2009. Le rendement énergétique du m² photovoltaïque à Châlons est de 133 kw/an pour une installation orientée au sud sur une pente de toit à 30°.